



## BULLETIN D'INFORMATION

N° 7

Septembre 2009

### L'INFO DU MOIS

#### Le calendrier des prochaines manifestations

#### Sommaire :

- Calendrier des prochaines manifestations
- La MNSP déménage
- Réunions des PUD et PUR à Paris
- Lancement de la vidéo 3 mn pour sauver une vie

- Les 17 et 18 septembre réunion des Présidents d'Unions Départementales et des Présidents d'Unions Régionales.
- Samedi 3 octobre 2009: Congrès de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Pyrénées Orientales.
- Du 15 au 17 octobre 2009: Congrès National des Sa-

peurs Pompiers à Saint Etienne.

- Vendredi 30 octobre 2009: Réunion de la commission régionale prévention au CSP d'Avignon à 10h00.
- Samedi 28 novembre 2009: Organisation du Noël Régional des Pupilles par l'UDSP de Lozère à la Canourgue.

#### Dans ce numéro :

Calendrier des manifestations à venir	1
Nouvelle adresse de la MNSP	1
3 minutes pour sauver une vie	2
Réunion des PUD et PUR	3

#### La MNSP Change d'adresse

Depuis le 31 août 2009, la Mutuelle Nationale des Sapeurs Pompiers a déménagé son siège social.

Vous pourrez désormais leur écrire à l'adresse suivante:

MNSP

6 Boulevard Déodat de Séverac

BP 60327

31773 Colomiers cedex

Vous pouvez cependant continuer à les contacter aux numéros de téléphones et adresses mails habituels

### 3 minutes pour sauver une vie

Un DVD sur les gestes à pratiquer en cas d'accidents de la vie courante chez l'enfant, vient d'être réalisé en collaboration avec les Sapeurs-Pompiers des Alpes Maritimes.

Il s'intitule : "3 minutes pour sauver une vie"

L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers Sud-Méditerranée souhaite diffuser le plus largement possible ce DVD auprès du grand public, soit par le biais du Site Internet :

[www.3minpoursauverunevie.com](http://www.3minpoursauverunevie.com), soit à l'issue des formations que vous réalisez.

Le but de ce DVD est d'initier le plus grand nombre aux gestes de premiers secours, mais il ne peut remplacer une

formation complète pour mettre en pratique correctement ces premières notions de secourisme.

On incite donc - au travers du DVD et dans le fascicule qui y est joint - les personnes à s'inscrire aux formations organisées par les Sapeurs-Pompiers dans chaque département.

Hormis l'intérêt évident que représente cet outil d'information pour sauver des vies, le DVD sera également très porteur pour l'image des Sapeurs-Pompiers.

Une information sur la sortie de ce DVD sera communiquée auprès des médias grand public (presse et radio régionales).



Rocher Mobile d'Escalade de l'Union Régionale Sud Méditerranée à disposition pour toute manifestation ou animation.  
Contacter le secrétariat de l'UR pour toute demande.

URSPSM  
Centre de Secours  
Avenue Paul Gaimard  
83640 SAINT ZACHARIE  
Téléphone : 09 60 06 12 39  
Télécopie : 04 42 62 16 05  
Messagerie : pompiers.sud.mediterranee@wanadoo.fr



Retrouvez-nous sur le Web!

[www.pompiers-sudmed.asso.fr](http://www.pompiers-sudmed.asso.fr)

### Réunion des PUD et PUR à la Maison des Sapeurs Pompiers de France

Lors de cette réunion, il a été évoqué les points suivants:

- Présentation du projet de décret des Sapeurs-Pompiers Volontaires
- Rapport de la commission « Ambition Volontariat »
- Mise en Œuvre de la réfor-

me sur le Secours à Personne

- Présentation du 116<sup>o</sup> congrès national de Saint Etienne les 15, 16 et 17 octobre 2009

Extrait de nos statuts article 1 :

1. De réunir, pour l'exercice de leurs missions, l'ensemble des Sapeurs-Pompiers du Sud Est de la France adhérent aux Unions Départementales qui la composent.
2. D'étudier toutes les questions se rattachant à l'organisation de la sécurité civile dans le prolongement des missions dont ils ont la charge et à son perfectionnement dans l'intérêt des populations ainsi qu'à celui des sapeurs-pompiers.
3. De suggérer à la Fédération Nationale les mesures à prendre en vue d'améliorer l'organisation de la sécurité civile et les droits des sapeurs pompiers.
4. De développer la formation, d'encourager et de favoriser la pratique des sports et développer ainsi, l'entraînement physique dans les corps de Sapeurs-Pompiers.
5. De promouvoir l'image des Sapeurs-Pompiers dans la société.
6. D'encourager et de favoriser toute action dans tout domaine permettant de faire connaître et d'améliorer le savoir-faire des Sapeurs-Pompiers.
7. De venir en aide à ses membres et à leurs familles en développant l'action sociale dans un esprit de solidarité.
8. De veiller aux intérêts moraux et matériels des Sapeurs-Pompiers et d'assurer la défense de leurs droits tant auprès des pouvoirs publics qu'en justice.
9. De promouvoir l'enseignement du secourisme par les Sapeurs-Pompiers.
10. D'encourager le développement des sections de jeunes Sapeurs-Pompiers et de promouvoir leurs activités.
11. D'organiser annuellement le « Congrès Régional des Sapeurs Pompiers du Sud Méditerranée ».
12. De subvenir aux frais des commissions, concours, compétitions sportives, assemblées générales, congrès et autres manifestations entrant dans les buts de l'Union Régionale des Sapeurs Pompiers du Sud Méditerranée.
13. De développer des moyens de communication interne dans la région afin de maintenir une information rapide et régulière des Sapeurs Pompiers et de servir de vecteur aux autres Commissions.